

FAUX ET VRAIS RÉCITS DE VIE CHEZ LES MINEURS ÉTRANGERS NON ACCOMPAGNÉS

SURMONTER LES BIAIS ADMINISTRATIFS

Anne-Laure Le Cardinal

RÉSUMÉ : Les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) rencontrent des difficultés à percevoir la continuité de leur existence par-delà les ruptures qui ont émaillé leur exil. Les démarches de régularisation interfèrent avec un éventuel travail de récit de vie thérapeutique en leur imposant une restitution claire et cohérente de leur parcours. Les intervenants doivent donc adapter leur pratique afin d'accompagner au mieux ces jeunes migrants.

MOTS-CLÉS : mineurs non accompagnés, récit de vie, régularisation, restitution cohérente

Les mineurs étrangers non accompagnés (appelés MENA en Belgique) émigrent de pays situés hors de l'Union européenne et présentent des caractéristiques propres liées à leur jeune âge inférieur à 18 ans et à leur relatif isolement, puisqu'ils n'ont pas de responsable légal sur le territoire. En tant que psychologue dans un centre résidentiel spécialisé, je suis amenée à les accompagner et à adapter ma pratique à leur réalité et à mon cadre de travail au sein même de leur lieu de vie. Je dois particulièrement travailler le récit de vie de l'un-e ou l'autre des résident-e-s à la demande d'autres intervenant-e-s rendu-e-s impuissant-e-s par certains blocages. Ce travail d'écriture de leur propre histoire pourrait s'avérer bénéfique pour ces jeunes aux parcours de vie hachés par leurs déplacements successifs et par les aléas de la vie. Cette démarche arrive régulièrement au cours de la procédure dans un cadre contraint et dans un délai imparti, soit trop court, soit trop long. Les conditions ne sont donc pas souvent réunies pour que ce travail joue un rôle thérapeutique.

Dans cet article, je montrerai le rôle crucial du récit de vie pour les MENA à plusieurs titres. J'aborderai d'abord les enjeux liés à la nécessité d'un travail de reconstruction de la continuité dans une vie marquée par de nombreux deuils et ruptures. Ensuite, je montrerai l'impact de la nécessaire production du récit de vie pour la procédure de régularisation. J'aborderai particulièrement deux questions : l'impact des attentes qui pèsent sur le jeune narrateur, et la nécessaire adaptation de la pratique à ce cadre contraignant.

La vie des mineurs étrangers non accompagnés est profondément transformée par leur départ en exil. Ils ont quitté des êtres chers, les laissant parfois dans une situation précaire, voire dangereuse. Ils se sont éloignés de

leur groupe d'appartenance, crucial dans la définition de leur identité et de leur rôle. Ils ont dû faire le deuil de leur environnement culturel, que ce soit les odeurs, la musique, l'alimentation, les danses, l'ambiance, les rituels, les fêtes, etc. À ce renoncement s'ajoute parfois celui d'un niveau de vie ou d'un statut social. Être bénéficiaire de l'aide publique constitue pour certains une chute brutale dans l'échelle sociale. Enfin, confrontés à la réalité de la vie en Belgique, ils doivent parfois aussi réévaluer leur projet de vie et mettre de côté le scénario idéal qu'ils s'étaient précédemment forgé.

Ces multiples ruptures altèrent le sentiment de *continuité d'être soi*³⁸. Ces jeunes sont amenés à rechercher la part d'eux-mêmes qui subsiste suite à leur départ, et donc à réfléchir sur leur identité profonde, sans leurs proches et sans leur environnement culturel pour la définir. La mise en récit devrait jouer un rôle important puisque l'une de ses fonctions est de recréer une cohérence malgré l'aspect chaotique de certains parcours de vie. Les événements jalonnant leurs parcours se sont enchaînés, parfois dans une alternance d'accélération soudaines, liées à l'urgence, et d'étapes d'attente interminable, pendant lesquelles la notion de durée se perd. Diverses expériences inattendues, des plus douloureuses aux plus surprenantes, ont marqué leurs itinéraires. Le migrant n'a pas l'opportunité pendant son trajet de se poser pour prendre du recul, d'assimiler ses péripéties et de retracer son périple. Là aussi, le récit de vie devrait être, pour n'importe quel migrant, un outil de prise de recul. Outre les vertus d'intégration de la suite des événements, cette relecture offre aux bénéficiaires l'opportunité de ne plus se sentir coupables de situations dont ils ont été victimes et, au contraire, de reconnaître les vertus dont ils ont fait preuve, comme le courage, la persévérance, la créativité, la ténacité... Certaines de ces valeurs étant héritées de leur éducation, ce récit devrait permettre de relier les MENA à leurs origines et à leurs héritages. Les resituer ainsi dans leurs réseaux d'appartenance constituerait une manière de restaurer la continuité.

Rendre présents les liens invisibles qui relient les jeunes à leurs pairs et à leurs parents restés au pays joue un rôle fondamental. Ces jeunes souvent habités par un sentiment de solitude et d'abandon développent une insécurité proche de celle qu'on rencontre dans les troubles de l'attachement. Cette vulnérabilité est à l'origine de différents comportements. Tout d'abord, ils éprouvent davantage de difficultés à se mettre à la place d'autrui et à percevoir les sentiments des autres. Ensuite, ils passent rapidement d'une attitude de fusion-séduction à une attitude de rébellion-rejet. Enfin, ils ne perçoivent pas les contours de leur propre personnalité et ont tendance à adapter leur manière d'interagir au contexte relationnel dans lequel ils se trouvent. Cette insécurité engendre de grandes variations dans leur manière d'être. Créer des liens avec des adultes stables dans le pays d'accueil, parmi les professionnels ou parmi des adultes, rencontrés au fil des hasards de la vie, compatriotes ou non, contribue à les apaiser et à leur permettre de retrouver leur confiance de base interne. Le récit de vie devrait donner l'opportunité à la fois de créer un espace-temps avec un adulte particulier et d'être un médium pour construire une relation de confiance. Il devrait également constituer un

38. Laure Woestelandt *et al.*, « L'incertitude menaçante qui pèse sur les mineurs isolés étrangers : conséquences psychologiques », *L'Autre*, vol. 17, n° 1, 2016, p. 35-43.

moyen pour le jeune de resituer chaque adulte défaillant croisé sur sa route dans son contexte afin de ne pas décrédibiliser l'ensemble des adultes. Enfin, la mise en récit devrait être l'occasion de reconnaître la valeur humaine de certains adultes qui ont marqué leur destin, soit dans le pays d'origine, soit sur la route de l'exil, soit une fois dans le pays d'accueil.

L'emploi du conditionnel n'est pas un hasard dans la première partie de cet article. La mise en récit par les jeunes de leur propre parcours est largement dénaturée par l'exercice périlleux imposé par la procédure de régularisation et ce, dès les premières semaines qui suivent leur arrivée.

Le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), service gouvernemental chargé d'étudier les demandes de régularisation des MENA en Belgique, organise des auditions menées par un membre de leur personnel brièvement formé à cette population particulière. L'objet de ces entretiens peut être l'évaluation du dossier de ces jeunes dans le cadre d'une demande de protection internationale ou d'une autre voie légale de régularisation. Dans tous les cas, les jeunes devront fournir un récit clair, cohérent et pertinent pour justifier leur requête. Des preuves tangibles devront être produites pour confirmer les éléments apportés dans ce cadre, comme des documents officiels, des lettres, des cartes de membre d'un parti politique...

Afin d'être prêts pour le jour de l'interview, les jeunes ont des rendez-vous successifs préalables avec leur avocat désigné d'office et leur tuteur légal, citoyen qui en a la responsabilité légale depuis que le statut de MENA a été octroyé. Toutes ces démarches ont lieu dans les mois qui suivent leur arrivée en Belgique. Le temps administratif de la procédure possède son propre agenda, et ne tient pas compte du temps psychologique nécessaire aux jeunes pour intégrer les repères culturels mais aussi la logique qui prévaut dans la législation européenne et *a fortiori* belge. Ils doivent donc produire rapidement un récit centré sur les événements, persécutions, tortures, guerres, dangers qui justifient leur prise en charge par la Belgique. Ils devront aborder les aspects particulièrement anxiogènes de leur parcours pour en fournir un récit circonstancié et crédible.

Cette procédure ne prend pas en considération la méfiance qui s'est durablement installée dans l'esprit de ces jeunes à l'égard des adultes. La plupart des individus rencontrés sur leur parcours ont été défaillants. Leurs parents, même s'ils étaient bienveillants, ont été incapables soit de les protéger, soit de leur garantir la satisfaction de leurs besoins fondamentaux comme l'alimentation, les soins de base ou l'éducation... Les autres personnes croisées ont bien souvent été malveillantes, violentes et manipulatrices, leur faisant miroiter un avenir meilleur contre leur argent et leur soumission. Nouer de nouveau une relation de confiance sécurisée avec les adultes requiert du temps et constitue l'un des principaux enjeux de notre prise en charge pluridisciplinaire dans notre centre résidentiel. Parachutés dans le cabinet d'un avocat ou dans une salle d'audition froide, même accompagnés d'un adulte de confiance, ils ne seront pas dans les meilleures conditions de sécurité et de confiance pour livrer leurs émotions et faire ressurgir à la surface des souvenirs douloureux.

Au cours de la procédure, ils sont amenés à répéter le récit de leur parcours à différents intervenants sociaux et légaux : tuteurs, avocats, assistants sociaux, psychologues, juristes, dont ils ne distinguent pas toujours les rôles et les limites respectives du secret professionnel. Cette répétition produit plusieurs effets. Tout d'abord, une lassitude s'installe. Le jeune finit par en avoir assez de réitérer cette narration. Lorsque la procédure sera clôturée, il sera moins réceptif à un travail thérapeutique de récit de vie, car il aura envie de tourner la page et de ne plus ressasser ces souvenirs gardés artificiellement à la surface. Ensuite, la forme du récit est elle-même affectée. Plus le jeune répétera son histoire, plus il la racontera de manière froide et automatique avec les mêmes mots, sans affect. Il est en quelque sorte dépossédé de ce récit, qui devient un objet administratif transporté d'un bureau à l'autre. Enfin, cette histoire est biaisée puisque produite pour répondre à une série de critères administratifs. Son authenticité peut donc être légitimement questionnée. Certains éléments sont accentués, et d'autres sont minimisés, voire oblitérés, pour correspondre au profil recherché. Elle ne contient donc plus la subjectivité émotionnelle propre au jeune, puisque les éléments mis en exergue sont non pas ceux qui l'ont marqué ou ont revêtu une importance particulière, mais ceux qui valident sa procédure de régularisation.

La mémorisation des événements est un processus complexe. Elle est fortement altérée chez les MENA pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le jeune a reçu de la part de ses proches des injonctions sur les éléments qu'il doit dire ou ne pas dire au sujet de son histoire, de ses appartenances, de sa famille. Son projet d'exil s'inscrit bien souvent dans une logique communautaire et constitue, par là, une mission. Déroger aux conseils prodigués par ses proches avant le départ revient à remettre en question sa place dans son groupe d'appartenance d'origine, et constitue une rupture supplémentaire du fil invisible qui le relie à eux. Ensuite, certains événements traumatiques sont pénibles à évoquer pour les jeunes. Ils se protègent en omettant des passages particulièrement difficiles de leurs parcours. Le souvenir peut exister, mais son évocation reste trop douloureuse pour être racontée. De plus, le psychisme peut avoir refoulé certains traumatismes trop difficiles à assimiler pour l'individu, l'épargnant ainsi d'une décompensation psychique plus grave. Dans ce scénario, certains souvenirs ne sont donc plus du tout accessibles pour le jeune. Dans tous ces cas, le jeune traumatisé ne pourra pas spontanément décrire certaines scènes, voire des pans entiers de son histoire.

Enfin, comme mentionné plus haut, les MENA sont extrêmement fragilisés dans leurs appartenances. Ils ont vécu des ruptures relationnelles à répétition qui ont durablement marqué leur manière de fonctionner. L'encodage mnésique particulier induit augmentera la subjectivité du récit. Aucun être humain ne mémorise les événements exactement tels qu'ils se sont produits. Les émotions, les sensations, le rôle joué par chacun influenceront la trace mnésique de la scène et lui donneront une couleur personnelle particulière. Toute personne insécurisée dans ses attachements accentuera cette subjectivité. L'atmosphère relationnelle qui régnait prend alors le pas sur les autres aspects de l'événement. La durée, la pénibilité ou au contraire le caractère plaisant d'une séquence seront accentués ou minimisés en fonction des relations en jeu. Ainsi, Michel Lemay nous décrit le récit d'enfants placés

dans différents lieux d'accueil à un âge précoce : ils ont l'impression que les placements gratifiants au niveau relationnel furent trop courts et ont paru s'achever précocement, tandis que les placements frustrants ou décevants au niveau relationnel paraissaient interminables et ce, même si les deux types de placements avaient exactement la même durée. De même, au cours de leur trajet d'exil jusqu'en Belgique, les MENA, particulièrement insécurisés puisque dans un contexte relationnel mouvant en pleine refondation, traverseront le même processus. Restituer leur périple de manière neutre et objective sera simplement impossible.

Les enjeux de mon travail sont donc multiples. La description précise de mon rôle et de ma fonction me distinguera des instances de contrôle comme le CGRA. Des moments informels de la vie quotidienne, comme un repas partagé ou une discussion dans un canapé dans leur espace de vie, permettent de faire tomber certaines barrières et de créer un climat de confiance interpersonnelle. Ensuite, le cadre délimité dès le premier entretien pose les limites du secret professionnel, mais autorise également la subjectivité. Dans le bureau d'une psychologue, les émotions, la sensibilité, les contradictions, les approximations ont toute leur place. Enfin, à la manière de Serge Tisseron pour les secrets de famille, je tente de diminuer la culpabilité du porteur du secret en autorisant l'existence. Un secret suscite une double anxiété : celle liée à son contenu, et celle liée à la nécessité de masquer son existence. Lever le tabou du « secret du secret » permet d'inverser la logique. Nous savons qu'il existe des aspects de son histoire dont il n'est pas prêt à parler maintenant, des choses pas tout à fait vraies, des choses pas tout à fait fausses, mais nous prendrons comme une marque de confiance le fait qu'il les aborde *in fine* avec nous. Les jeunes n'ont donc pas l'impression de nous avoir trahis en nous ayant caché un élément de leur histoire depuis leur arrivée, puisque nous étions au courant de sa potentielle existence. Mon cadre de travail permet aussi au temps psychologique de s'écouler à son rythme, loin des échéances liées à la procédure. La distinction entre les deux objectifs, thérapeutique et procédural, est une nouvelle fois cruciale.

Ensuite, dans mon bureau de psychologue, un travail de réappropriation des sensations peut avoir lieu, en particulier le sens du toucher, par des séances de massage ou de relaxation. À partir de ces sensations, nous travaillons également les émotions lors d'ateliers collectifs soit ludiques, soit d'expression. Différents outils nous permettent de les accompagner pour retrouver des repères spatio-temporaux. Nous réalisons avec les jeunes, selon les cas, des lignes du temps ou des représentations graphiques de leur trajet. Certains sont très réticents, d'autres sont attirés par les cartes laissées volontairement accessibles dans le coin salon de notre bureau. L'évocation des personnes importantes est essentielle pour la construction de la continuité. Nous réalisons souvent avec les jeunes leur génogramme, réel ou imaginaire. Avec les plus jeunes, nous travaillons avec des petites figurines, et avec les plus grands, avec des pions représentant des personnages. La continuité peut aussi être favorisée en recherchant sur Internet des plats qu'ils pourront cuisiner avec les éducateurs, des morceaux de musique à me faire découvrir, ou des informations sur leurs pays : une jeune m'a ainsi montré des vidéos de perroquets en Afghanistan. Pour d'autres, l'écriture de lettres fictives permet de s'adresser à un proche mort ou disparu. La mise en récit

peut prendre différentes formes, mais toutes ont pour points communs d'être subjectives, non linéaires et créatives. Le jeu de l'oe systémique, le conte projectif, le dessin de la famille ou de la maison, l'écriture de textes ou de chansons, la réalisation de panneaux créatifs sur leurs pays ont pu être autant de médias pour aborder leur histoire. Enfin, nous sommes parfois des maillons vers un thérapeute extérieur qui bénéficiera d'un secret professionnel plus hermétique et de mon travail préalable pour recevoir un jeune prêt à effectuer un travail plus formel sur son parcours. Grâce à la confiance créée avec moi, le jeune sera davantage prêt à faire confiance à cette nouvelle personne.

Les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) ont un besoin crucial de retrouver une continuité dans leur vie hachée par des ruptures violentes et des deuils successifs. Un travail de récit de vie thérapeutique est donc essentiel, d'autant plus que la procédure de régularisation engagée dès leur arrivée constitue une violence institutionnelle. Elle crée une effraction dans le psychisme de ces jeunes en leur imposant un récit de vie frontal, ne tenant compte ni de leur capacité mnésique, ni de leurs traumatismes. Malgré cet exercice prématuré et imposé, un travail de récit de vie peut heureusement avoir lieu. Un cadre de travail bien distinct doit être créé en parallèle à la procédure *via* l'existence d'un lieu où les émotions, les sensations et la subjectivité des jeunes peuvent s'épanouir à leur rythme et selon leur personnalité. Une confiance doit peu à peu être restaurée avec les adultes en général, et avec un thérapeute en particulier, qu'il soit interne ou extérieur au lieu de vie des jeunes. Dans ces circonstances, les MENA pourront se reconstruire et assimiler leur histoire en percevant la continuité. De plus, ce travail leur permettra de vivre leurs loyautés d'une manière créative dans leur nouvel environnement. Un tel défi demande du temps et de la sécurité qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir vu le durcissement progressif des critères de régularisation de ces jeunes.

BIBLIOGRAPHIE

- Woestelandt L. *et al.*, « L'incertitude menaçante qui pèse sur les mineurs isolés étrangers : conséquences psychologiques », *L'Autre*, vol. 17, n° 1, 2016, p. 35-43.
Disponible sur : www.cairn.info/revue-l-autre-2016-1-page-35.htm.
- Lemay M., *J'ai mal à ma mère, approche thérapeutique du carencé relationnel*, Fleurus, coll. « Psychopédagogie », 1993.
- Tisseron S., *Les Secrets de famille*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2019.